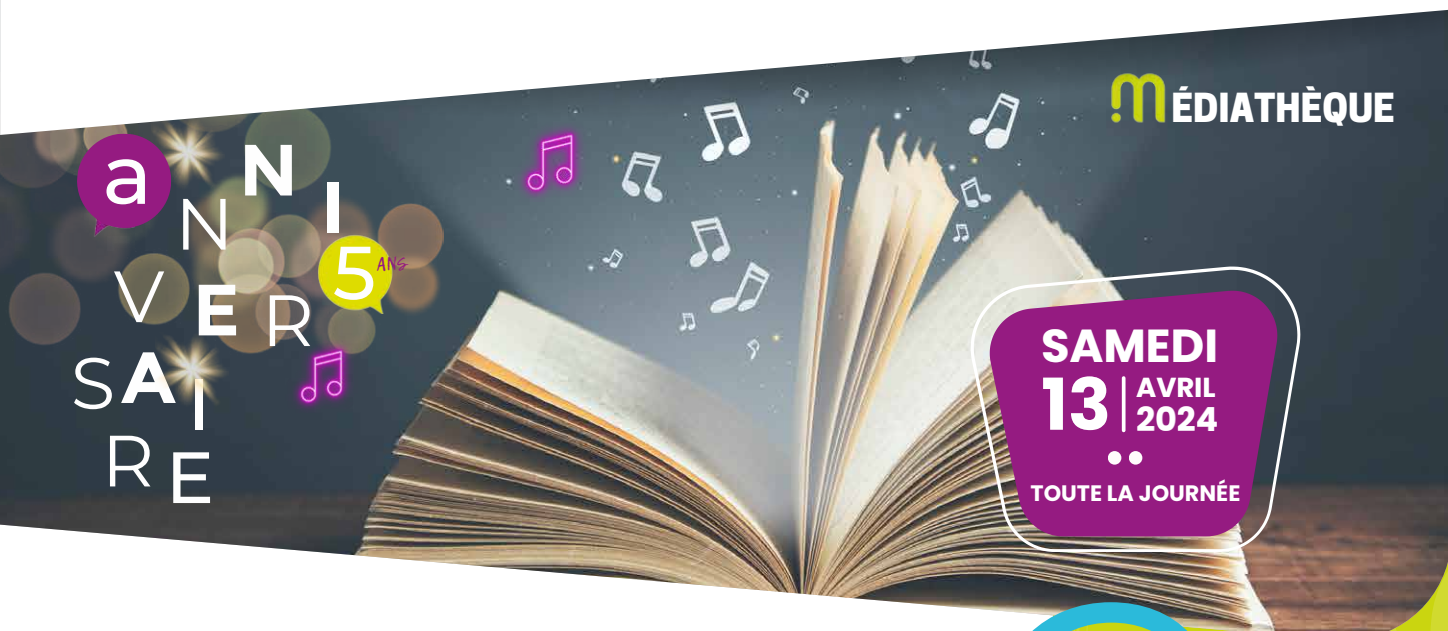


Com'Une info

La lettre mensuelle des Cugandais



MÉDIATHÈQUE

ANNIVERSAIRE
5 ANS

SAMEDI
13 | AVRIL
2024
TOUTE LA JOURNÉE

REGARD SUR NOS ÉQUIPEMENTS

— CÉLÉBRONS ENSEMBLE LES 5 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE !

Auparavant, la commune possédait une bibliothèque installée dans la future maison des associations en construction. Elle comptait 408 inscrits et était gérée par une équipe de bénévoles. Le projet de la médiathèque a mis plusieurs années à voir le jour. Le lieu a été inauguré le 31 mars 2019. Avec 1 634 inscrits à ce jour, le succès est au rendez-vous et la municipalité tient à soutenir ce "troisième lieu". 12 000 € sont investis annuellement, notamment pour le développement des collections :

livres, CD, DVD, jeux pour tous. De nombreuses animations sont proposées gratuitement pour un budget de 6 000 € et la plupart du temps réalisées par l'équipe de la médiathèque. Ce lieu est ouvert dix-neuf heures par semaine et accueille un public et des événements variés. Des rendez-vous récurrents, comme les ateliers tricots, les rencontres bébés lecteurs, l'accueil des scolaires... y sont organisés mais aussi des expositions tout au long de l'année.

LA JOURNÉE ANNIVERSAIRE DU 13 AVRIL ...

La médiathèque aura 5 ans, l'occasion de décorer ce lieu où vous vous sentez si bien, de vous remémorer ce qui s'y est passé, et de proposer un panel d'animations pour tous les publics sur une journée : café coup de cœur, jeux vidéo, ateliers bricolage, histoires pour les enfants et spectacle tout public qui se terminera par un cocktail.

L'occasion également pour la municipalité d'inaugurer la boîte à livres qui sera installée place Vincent Ansquer, à 17 h 15, en présence de l'équipe de bénévoles de la médiathèque de Cugand.

Retrouvez le programme : www.cugand.fr > Actualités « Célébrons ensemble les 5 ans de la médiathèque »

pratique

On répond à vos questions

- #1 « **Quels sont les horaires d'ouverture de la médiathèque ?** »
- Mardi et vendredi : 15 h 30 - 18 h 30
 - Mercredi : 10 h - 12 h 30 | 15 h 30 - 18 h 30
 - Jeudi : 10 h - 12 h 30
 - Samedi : 10 h - 12 h 30 | 14 h 30 - 17 h 30

- #2 « **J'ai entendu parler de l'espace « Facile à lire et à comprendre » à la médiathèque, qu'est-ce que c'est ?** »

Vous ne lisez plus ou peu, par manque de temps, parce que vous êtes éloignés de la lecture ? Cet espace est pour vous ! Vous y trouverez des romans simples, des histoires vraies, des livres pour s'informer, des livres à feuilleter, des livres très illustrés, des histoires lues... Les livres sont présentés de face pour rendre la couverture plus lisible, il y a peu de livres pour mieux se repérer.

+ D'INFOS :

☎ 02 51 94 82 36
📘 Suivez la médiathèque sur Facebook

360° EN IMAGES

— UN VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS ... — SO BRASS FAIT SON CINÉMA ...



9 février

L'équipe de la médiathèque a emmené son public pour un voyage aux États-Unis le temps d'une soirée : lectures, musique, extraits de films, blind test et dégustations ont été appréciés du public venu nombreux.

17 février

Encore une belle soirée culturelle à l'Espace du Doué ! L'ensemble de cuivres et de percussions de l'Orchestre National des Pays de la Loire est venu présenter son concert "So Brass". Le public a été conquis par l'interprétation des plus grands airs du cinéma par ces musiciens de talent !



— ARGENT DE POCHE 5ÈME ROUND ! ...

Février

6 jeunes de 16 ou 17 ans ont partagé le quotidien des agents de la collectivité dont Paola qui a passé une semaine au Pôle Enfance pour aider dans le rangement et le nettoyage avant reprise. Maxime, qui a passé deux semaines à l'atelier des services techniques pour des missions de peintures, de rénovations... Raphaël et Ethan, à la médiathèque vont aider au nettoyage. Bravo à toutes et tous pour votre engagement et votre motivation.



— RÉUNIONS PUBLIQUES : OSONS LA COMMUNE NOUVELLE ? ...

20 et 21 février

Les deux réunions, complémentaires aux outils de concertations mis en place, ont permis aux habitants de s'informer sur les avancées du projet. Après la présentation de l'étude par le cabinet NEPSIO, les deux maires ont répondu aux questions des 200 administrés présents sur les deux soirées. Merci à tous pour vos participations.



Cugand




La Bernardière


DÉMARCHES ADMINISTRATIVES


— VALORISEZ VOS BIODÉCHETS, ÉQUIPEZ-VOUS D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL ! ...

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers. Terres de Montaigu n'a pas attendu l'évolution de la loi pour s'inscrire dans cette démarche vertueuse puisque beaucoup de foyers du territoire pratiquent déjà le tri des biodéchets. Mais cette année, la Communauté d'agglomération souhaite, à son échelle, renforcer le développement du compostage individuel pour les pavillons en proposant un composteur **gratuit** avec une formation.

+ D'INFOS SUR LES DATES DE PERMANENCES 2024 :

 www.cugand.fr > Actualités
« biodéchets ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2024 »

 02 51 46 45 45

 collecte.selective@terresdemontaigu.fr


EN BREF...

— SEMAINE DE LA PARENTALITÉ « VIENS JE T'EMMÈNE ! » ...


Du 19 au 23 mars, à l'occasion de la semaine nationale de la petite enfance organisée par l'association « Agir pour la petite enfance », la médiathèque de Cugand propose 3 temps forts : bébés lecteurs, ateliers intergénérationnels, ateliers parents d'ados.



PROGRAMME :

 www.cugand.fr > Actualités
« Semaine de la parentalité :
Viens je t'emmène »

+ D'INFOS :

 02 51 94 82 36

— LE FUTUR SKATEPARK A TROUVÉ SON LIEU !

L'Espace Culturel du Doué ou le complexe sportif ? L'ensemble des Cugandais a été invité à travers une enquête à se prononcer sur le lieu du futur skatepark. Cette consultation a recueilli 157 réponses, émanant essentiellement de jeunes de moins de 20 ans. Les questionnés se sont prononcés en faveur de l'**Espace Culturel du Doué** (près des jeux pour enfants), endroit accessible et sécurisant pour tous. Merci à tous pour votre contribution ! Pour la suite, un appel d'offres va être lancé pour sélectionner l'entreprise qui réalisera le projet (sur la base des besoins identifiés par la commune et les jeunes du Conseil Municipal Enfants, partie prenante à ce projet).



— N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ...

Cette année les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin. Pour voter sur Cugand, il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale de la commune. Cette démarche n'étant pas automatique, nous vous invitons à vous inscrire en mairie ou via le site www.service-public.fr (Élections). Pour toute inscription, il est impératif de prévoir un justificatif d'identité en cours de validité (ou expiré depuis moins de 5 ans) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, établis à vos noms et prénoms.

ATTENTION : Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors des prochaines élections de juin, il faut accomplir cette démarche avant le 3 mai 2024 (**jusqu'au 1^{er} mai** pour les inscriptions et changements en ligne).

pratique

*On répond
à vos questions*

#1

« Vais-je recevoir une nouvelle carte électorale ? »

Uniquement les nouveaux électeurs, pour les autres la carte délivrée en 2022 pour les élections municipales reste valable.

#2

« Est-ce que cette carte électorale est obligatoire pour voter ? »

Si la présentation de la carte électorale est souhaitable le jour du scrutin, elle n'est cependant pas obligatoire : vous pouvez voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

#3

« Comment connaître mon lieu de vote ? »

- BUREAU 1 : à la mairie
- BUREAU 2 et 3 : à la salle du Mingot

+ D'INFOS :

 www.cugand.fr > Élections

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.



C bientôt

Vendredi 12 avril

DERNIÈRES PLACES

One man show

Marc-Antoine LE BRET
À 20 h 30
À l'Espace Culturel du Doué
Vente de billets à la médiathèque de Cugand, sur Yurplan.com et à l'Office de Tourisme de Terres de Montaigu

+ d'infos :

☎ 02 51 94 82 36
✉ mediathèque@cugand.fr

Brochure © Parenthèse Culturelle



Du samedi 23 mars
au lundi 1^{er} avril

Exposition photos « Minimaliste »

Organisée par le Club Photo de Cugand
À la salle du Mingot
Mercredi, jeudi et vendredi : 15 h - 19 h
Samedis, dimanches et lundi 01/04 :
10 h - 12 h / 15 h - 19 h
Entrée libre

+ d'infos :

🌐 www.clubphotocugand.fr

Dimanche 24 mars

Thé dansant

Organisé par le CCAS de Cugand
À 14 h 30
À l'Espace Culturel du Doué
Animé par l'orchestre BAHAMAS
MUSSETTE
10 € (boissons, brioche et café/
chocolat compris)

Mercredi 27 mars

Soirée « Rénover pour louer »

Organisée par Terres de Montaigu
De 18 h 30 à 20 h
À l'Espace Culturel du Doué

+ d'infos :

☎ 02 51 46 46 14
✉ monespacehabitat@terresdemontaigu.fr

Dimanche 7 avril

Vide grenier

Organisé par l'APE (école publique)
De 8 h à 18 h
À l'Espace Culturel du Doué

+ d'infos :

☎ 07 56 93 05 49
✉ videgrenier@ecolejeanmoulin.info

Vendredi 12 avril

Portes ouvertes de l'école Jean Moulin

De 16 h 30 à 18 h 30
7 Rue Jean Moulin

+ d'infos :

☎ 02 51 42 15 56
✉ ce.0850293g@ac-nantes.fr

Dimanche 14 avril

La godillotte Cugandaise

Organisée par les Godillots du Mingot
Départ de 8 h à 10 h
À l'Espace Culturel du Doué
8 - 13 - 19 km

+ d'infos :

🌐 godillotsmingot.wixsite.com/
godillots-du-mingot

C aussi à voir

Dans notre agenda
sur www.cugand.fr.
Retrouvez le programme
de la médiathèque sur
www.cugand.fr ou en
mairie et à la médiathèque.

Cugand

MAIRIE
7 Place Vincent Ansqer
85610 CUGAND
Tél. : 02 51 43 70 70
mairie@cugand.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi-mercredi-vendredi : 9 h - 12 h 30 | 14 h - 17 h
Mardi-jeudi-samedi : 9 h - 12 h 30

Suivez-nous sur  www.cugand.fr

OSONS LA COMMUNE NOUVELLE ?



LA DÉMARCHE PRÉSENTÉE LORS DES DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES

Préparer l'avenir dans un contexte global complexe et incertain

Anticiper au mieux pour préparer l'avenir. C'est dans cet objectif commun qu'a été entreprise une première étude entre Cugand et la Bernardière, il y a près de 18 mois. Les résultats de ces travaux ont été partagés à la fin du printemps : les pistes de mutualisations évoquées se sont quasiment toutes confrontées à des limites juridiques et administratives.

La réflexion « commune nouvelle »

C'est à ce moment que l'idée de commune nouvelle a réellement germé. Techniquement, l'étude initiale avait rappelé que seule cette solution permettait de mutualiser complètement les moyens/ressources et de répondre aux objectifs de départ. Un cadre a été posé d'emblée : la commune nouvelle, si elle doit exister, doit être un « outil » au service du territoire. Un outil au service de valeurs fortes et unanimement partagées par les élus : la proximité, l'identité, la solidarité. Les frontières des deux communes sont purement administratives, depuis toujours les deux communes partagent un bassin de vie commun.

De plus, les élus ont souhaité recueillir les idées des habitants mais également identifier leurs interrogations en permettant à chacun de s'exprimer : un espace en ligne, une boîte mail et des boîtes « physiques » dans les mairies sont disponibles depuis la fin de l'année 2023. Un espace de discussion et des ateliers ont également été proposés lors des Vœux des deux communes respectives. Puis, les deux maires ont organisé une réunion publique dans chaque commune, fin février.

Une commune nouvelle pour quels projets demain ?

Créer la commune nouvelle, c'est poser le cadre de travail de demain et définir l'échelle à laquelle devra être co-construit le « Projet de Territoire ». On parle ici très concrètement des services, des équipements et infrastructures qui impacteront directement la vie des habitants. Si, au printemps dernier, des travaux collectifs ont permis d'imaginer des projets communs sur de nombreuses thématiques (enfance, jeunesse, sport, culture, cadre de vie, seniors, accès aux services...) à l'échelle « Cugand + la Bernardière », il était ensuite nécessaire de se questionner sur les conditions de leur mise en œuvre. Si la commune nouvelle est validée, c'est un nouveau cadre de travail qui sera défini : les élus des deux communes fondatrices pourront alors travailler ensemble et avec les habitants, les entreprises, les associations... pour définir les projets structurants de demain ! Il s'agit donc d'une démarche en plusieurs étapes.



Gare ferroviaire Cugand - la Bernardière dans les années 1900.



Cugand



la Bernardière



LES PROCHAINES ÉTAPES CLÉS DE LA CRÉATION

28 MARS 2024

Vote simultané concernant la création d'une commune nouvelle par les conseils municipaux de Cugand et la Bernardière

1^{ER} JANVIER 2025

La commune nouvelle prendra effet

1

2

3

4

ÉTÉ 2024

Arrêté préfectoral actant la création de la commune nouvelle

MARS 2026

Les élections municipales seront organisées à l'échelle de la commune nouvelle



Vos différentes participations attestent de l'intérêt que vous portez à la vie communale. C'est pour nous élus, un soutien pour un projet commun dont nous vous remercions.

Merci pour votre confiance.

LA COMMUNE NOUVELLE : À VOTRE ÉCOUTE !

Vous n'avez pas pu être présent lors des deux réunions publiques organisées en février dernier. Voici un aperçu des questions-réponses qui ont animé les échanges et qui permettent de se projeter dans la commune nouvelle.

COMMENT SERA COMPOSÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE À PARTIR DE JANVIER 2025 ?

La commune nouvelle sera la seule entité juridiquement reconnue : c'est elle qui percevra les dotations et impôts, qui sera responsable des services publics et des équipements, et l'employeur des agents notamment. Lors de la fusion, les deux communes fondatrices deviennent automatiquement des communes « déléguées » avec des « maires délégués ». Ces communes déléguées permettront d'assurer la proximité (principe clé du projet) au quotidien avec un accueil en mairie assuré sur chaque commune fondatrice par exemple.

De janvier 2025 à mars 2026, les deux conseils municipaux actuels vont s'additionner, soit un total de 42 élus (23 côté Cugand et 19 côté la Bernardière). Les élections municipales de 2026 seront organisées à l'échelle de la commune nouvelle.

DES CHANGEMENTS SONT-ILS À ANTICIPER CONCERNANT LES NOMS DE RUES ET LES CODES POSTAUX ?

Les noms de rues resteront les mêmes sauf en cas de doublons. Sous réserve des vérifications de terrain et à mener auprès des services, il en existe très peu.

Les codes postaux resteront ceux des communes historiques. Le nom des communes déléguées apparaîtra dans les adresses (voir encadré). Les modalités pratiques pour les particuliers et entreprises seront précisées dans l'année en cas de vote favorable des élus.



QUEL NOM SERA DONNÉ À LA COMMUNE NOUVELLE ?

Les élus des deux communes ont souhaité s'appuyer sur des marqueurs cohérents et fédérateurs : la proximité, l'identité et la solidarité. L'objectif est également de proposer un nom direct, simple, reconnaissable par tous et qui semble aujourd'hui être **une évidence partagée : Cugand-la Bernardière**. Ce nom permet de retrouver l'identité des deux communes et de préserver le symbole de l'histoire. L'image du nom des deux communes fondatrices côte-à-côte incarne la réalité d'un territoire qui a toujours été proche et « lié ».

LE PASSAGE À PLUS DE 5000 HABITANTS IMPLIQUE-T-IL LA CRÉATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ?

Depuis la loi NOTRe, la compétence « Accueil des Gens du Voyage » est détenue par Terres de Montaigu, qui a déjà aménagé une aire permanente d'accueil à Montaigu-Vendée couvrant les besoins pour toute l'intercommunalité. **Il n'y aura donc pas de conséquence pour la commune nouvelle.**

LES IMPÔTS VONT-ILS ÉVOLUER APRÈS LA FUSION ? QUELS GAINS FINANCIERS ATTENDRE ?

Les impôts ne seront pas augmentés pour financer cette fusion. **Les taux d'impositions des deux communes sont quasiment similaires et ne nécessiteront pas de « période de lissage »** (souvent très contraignante sur des projets de création de commune nouvelle). Il y aura donc très peu d'évolution pour les ménages des deux communes.

En travaillant à une échelle « un peu plus grande », la commune nouvelle doit permettre d'améliorer les modalités de fonctionnement et de gestion des services avec des moyens constants (suppression des doublons, économies d'échelle...). Les capacités d'investissements seront également automatiquement renforcées et permettront la réalisation de projets structurants pour le territoire. Au-delà d'un aspect purement financier, la volonté est bien de renforcer l'offre globale de services et d'équipements publics sur le long terme, et de rendre possible des projets qui seraient inenvisageables « chacun de son côté ». Ce travail prendra toutefois du temps.

POUR TOUTES QUESTIONS ✉ question.communenouvelle@nepsio.com



Des boîtes « Projet Commune nouvelle » dans vos mairies pour y déposer vos questions.



Vos élus restent également à votre disposition pour échanger.